

DOCTORAT : QUELQUES PISTES DE FINANCEMENT À ADAPTER À VOTRE PROJET



UNIVERSITÉ
PARIS8

VINCENNES-SAINT-DENIS

Doctorat : trouver un financement adapté à votre projet

Réaliser une thèse c'est s'engager durant 3 ans dans une recherche afin d'apporter une connaissance nouvelle sur un sujet spécifique. Le doctorat ouvre aujourd'hui à des parcours professionnels diversifiés : enseignement et/ou recherche, R&D, mais aussi à des métiers en dehors de la recherche dans les secteurs public et privé ou encore la création d'entreprise.

Au-delà de l'intérêt pour la thématique de recherche, il est nécessaire de s'interroger sur la finalité de votre projet afin d'adopter la stratégie la plus appropriée et de saisir les opportunités qui s'offriront à vous tout au long de votre parcours de chercheur doctorant.

Cela commence dès la recherche de financements qui s'oriente différemment en fonction de vos aspirations professionnelles.

Ce document présente une liste non exhaustive de financements répertoriés en fonction des grands secteurs professionnels que vous pouvez envisager : l'enseignement et/ou la recherche ; l'entreprise (R&D, etc.), sans oublier les financements pour une perspective à l'international, valeur ajoutée indispensable à votre future carrière.

I. Enseignement et recherche

1. Contrats doctoraux et contrat ATER

- Contrat doctoral

Durée : CDD, 3 ans.

Modalités : Ouvert à tout futur doctorant, sans condition d'âge, de nationalité, ni nécessité d'avoir soutenu son Master dans l'année, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche concernée.

Candidature : Dès le M2. Appel à candidatures diffusé en mai pour un contrat débutant en septembre ou octobre. Dossier à déposer auprès de l'école doctorale. Les candidats présélectionnés seront auditionnés par un jury composé de membres du conseil de l'école doctorale.

Rémunération : de 2044,12 € bruts par mois (activités de recherche seules) à 2272,70 € bruts par mois (activités complémentaires).

Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : En 2022, 39 contrats ont été attribués à Paris 8.

Informations

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.html

- **Contrat doctoral handicap**

Durée : CDD, 3 ans.

Modalités : Destiné aux étudiants en situation de handicap porteurs d'un projet de thèse et reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ce dispositif fléché n'a pas vocation à être la seule voie d'accès au contrat doctoral pour les étudiants reconnus travailleurs handicapés, mais complémentaire des autres voies d'accès au doctorat.

Ouvert à tout futur doctorant, sans condition d'âge, de nationalité, ni nécessité d'avoir soutenu son Master dans l'année, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche concernée.

Candidature : Dès le M2. Appel à candidatures diffusé par le Ministère au printemps. Contacter l'école doctorale de son choix et le service Accueil handicap de l'Université.

Rémunération : de 2044,12 € bruts par mois (activités de recherche seules) à 2272,70 € bruts par mois (activités complémentaires). Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Note : En tant que personnels des établissements de la fonction publique, les doctorants peuvent bénéficier des aides « attribuées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) outre les aménagements décidés et mis en place par l'établissement lui-même ».

Nombre d'étudiants bénéficiaires : pour la campagne 2023, le ministère finance 30 nouveaux contrats à l'échelle nationale. A Paris 8, 3 contrats ont été attribués en 2022.

Informations

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2023-88393>

- **Contrat doctoral de la ComUE Université Paris Lumières (UPL)**

Durée : CDD, 3 ans.

Candidature : Dès le M2. Sans condition de nationalité. Appel à candidatures au printemps sur le site de la ComUE Université Paris Lumières (qui regroupe l'Université Paris 8 et l'Université de Nanterre).

Une ou deux candidatures par école doctorale. Sont examinées : la qualité scientifique ; l'originalité ; la faisabilité ; la transversalité du projet (interdisciplinarité, collaborations internationales, coopérations entre établissements de l'UPL) ; l'inscription dans les axes de recherche de l'UPL.

Dossier à remettre au futur directeur de thèse, qui transmet au directeur de l'unité de recherche, pour validation par l'école doctorale. Date limite de dépôt du dossier en juin (date pour chaque école doctorale indiquée sur le site).

Les candidats présélectionnés par chaque école doctorale seront auditionnés par un jury composé de membres du collège doctoral. À l'issue de ce premier concours, des auditions finales se tiendront à la ComUE devant un jury représentant le Collège doctoral de l'UPL.

Rémunération : de 2044,12 € bruts par mois (activités de recherche seules) à 2272,70 € bruts par mois (activités complémentaires).

Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du contrat de site de la ComUE.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 4 contrats ont été attribués à Paris 8 en 2022.

Informations

<https://www.u-plum.fr/recherche-et-ethique/contrats-doctoraux/>

- **Allocations doctorales financées par la région Ile-de-France**

Durée : CDD, 3 ans maximum.

Modalités : Contrat doctoral s'inscrivant dans le cadre de thématiques définies dans l'appel à projets.

Dispositif destiné aux titulaires d'un master 2 (ou équivalent), s'inscrivant en 1ère année de doctorat dans une école doctorale francilienne à la rentrée 2023-2024, sans condition d'âge ni de nationalité.

Candidature : Pour l'année 2023-2024, la date limite du dépôt du dossier est fixée au 24 mars 2023.

Informations

<https://www.iledefrance.fr/paris-region-phd-2021>

- Contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

Durée : CDD, 1 an, renouvelable 1 an sous conditions.

Modalités : Réservé aux étudiants s'inscrivant à partir de la 3^{ème} année. Le doctorant s'engage à soutenir sa thèse à la fin du contrat.

Contrat d'enseignement et de recherche qui permet d'enseigner tout en préparant une thèse ou les concours de recrutement de l'enseignement supérieur, une fois celle-ci obtenue.

Candidature : De mars à mai pour la première campagne.

S'inscrire sur le site Galaxie des personnels du supérieur puis sur ALTAIR pour la première campagne. Pour les autres campagnes, consulter régulièrement les sites des universités.

Rémunération : 2203,02 € bruts par mois pour un temps plein, soit 192 h/an d'enseignement TD ou 128h/an d'enseignement CM.

Informations

www.education.gouv.fr/attache-temporaire-d-enseignement-et-de-recherche-ater-12767

2. Financements ponctuels et bourses

Il existe de très nombreuses bourses et aides à la mobilité auxquelles candidater dans le cadre de votre doctorat, notamment au travers de portails d'information. Nous vous donnons ici quelques pistes non exhaustives.

- Calenda

Il s'agit d'un portail d'informations en lettres et en sciences humaines et sociales à destination des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Il comprend une rubrique consacrée aux bourses, aux prix et aux emplois.

Informations

<https://calenda.org/>

- EFiGiES

L'association EFiGiES met en lien des étudiants et des jeunes chercheurs en Etudes Féministes, Genre et Sexualité. Elle diffuse sur son site des appels à contributions pour des colloques, des séminaires et des offres de financement.

Informations

<https://efigies-ateliers.hypotheses.org/>

- L'aide à la mobilité (école doctorale)

Modalités : Les écoles doctorales peuvent financer ponctuellement une partie des frais de déplacement des doctorants dans le cadre d'une enquête de terrain ou de leur participation à des colloques, journées d'études, séminaires en France ou à l'étranger.

Candidature : Périodes de candidatures variables selon l'école doctorale.

Informations

www.univ-paris8.fr/Doctorats-613

II. Recherche et développement

- Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

Durée : 3 ans.

Modalités : Permet à un doctorant de préparer sa thèse au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité territoriale (l'employeur du doctorant). Il lie 3 partenaires : le doctorant, l'employeur et le laboratoire de recherche chargé de l'encadrement scientifique.

Conditions d'accès : Demande à adresser à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) avant ou en début de thèse : « le candidat ne peut pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE ». Pas de condition d'âge ni de nationalité (à l'exception du CIFRE-DEFENSE).

Candidature : Offres diffusées toute l'année sur le site de l'ANRT.

Rémunération : Contrat de travail en CDI ou en CDD de 3 ans, salaire minimum de 2044,12 € bruts par mois.

Informations

www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844

- Programme Thèses de l'Agence de la transition écologique (ADEME)

Durée : CDD, 2 ans, renouvelable 1 an sous conditions.

Modalités : Contrat associant un laboratoire d'accueil, un directeur de thèse et un partenaire cofinanceur (public ou privé). Être titulaire d'un Master au 1er octobre de l'année de l'appel à candidatures.

Le doctorant peut être non ressortissant de l'Union européenne s'il possède une bonne maîtrise de la langue française.

Candidature : jusqu'au 30 mars 2023 pour l'année 2023-2024 sur le site de l'ADEME. Le cofinanceur peut être trouvé en mai au plus tard.

Rémunération : 2044,12 € bruts les 2 premières années puis 1,5 fois le Smic la 3ème année.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 50 contrats environ par an à l'échelle nationale sur environ 200 candidatures.

Informations

<https://theses.ademe.fr/>

III. A l'international

1. Aides financières ponctuelles et bourses

- Aide à la mobilité internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Durée : Entre 2 et 9 mois consécutifs. Séjours d'études et de stages.

Modalités : Aide réservée aux étudiants percevant une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, à partir de l'échelon 0 bis. Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour suivre, à temps plein, durant une année universitaire ou un semestre, des études supérieures ou un stage à l'étranger. Les étudiants ne peuvent bénéficier que de 9 mensualités cumulées durant tout leur cursus universitaire.

Candidature : Voir les dates de dépôt de dossiers sur le site internet.

Montant du financement : 400 €. L'attribution de l'aide est conditionnée par le montant de l'enveloppe disponible.

Informations

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-%C3%A0-la-mobilite-internationale.html

- Aide à la mobilité (école doctorale)

Modalités : Les écoles doctorales peuvent financer ponctuellement une partie des frais de déplacement des doctorants dans le cadre d'une enquête de terrain ou de leur participation à des colloques, journées d'études, séminaires.

Candidature : Période de candidature variable selon l'école doctorale.

Informations

www.univ-paris8.fr/Doctorats-613

- **Bourses Mobilité Ile-de-France doctorants**

Modalités : Destinée aux doctorants inscrits en 1ère ou en 2ème année de thèse, sans condition de nationalité, dans un laboratoire d'Ile-de-France et préparant une thèse en sciences humaines et sociales.

Candidature : En février pour les mobilités débutant entre le 1er avril et le 30 septembre. Pour les mobilités démarrant après le 30 septembre, un nouvel appel à candidature est ouvert en avril.

Montant du financement : Le doctorant peut réaliser plusieurs déplacements durant sa thèse pour lesquels il sollicite l'aide régionale, dans la limite d'un plafond des aides cumulées fixées à 2700 €. Pour les doctorants en situation de handicap, un forfait complémentaire de 200 € sera versé lors de la première demande.

Informations

<https://www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-doctorants>

- **Programme de bourse FULBRIGHT doctorants**

Durée : Entre 4 et 12 mois, en fonction du projet de recherche.

Modalités : Programme étudiant destiné aux doctorants inscrits en thèse en France et désireux de s'inscrire dans un parcours doctoral aux Etats-Unis ou programmes chercheurs pour les étudiants actuellement inscrits en thèse et souhaitant effectuer un séjour de recherche après la soutenance.

Les candidats doivent :

- être de nationalité française (les étrangers doivent contacter la commission Fulbright de leur pays d'origine)
- être inscrit en thèse dans un établissement en France
- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise (à titre indicatif, minimum 92 au TOEFL IBT, ce qui correspond peu ou prou à un niveau C1)
- être officiellement invité par une institution étasunienne.

Candidature : Pour l'année 2023-2024, la date limite de dépôt de la candidature est fixée au 1er février 2023.

Avantages offerts aux lauréats Fulbright :

- une allocation forfaitaire de voyage de 1200 \$
- une bourse de maintenance au montant variable en fonction de la destination et du statut du candidat (de 1500 à 1950 \$ par mois pour les doctorants salariés et de 1800 à 2340 \$ pour les doctorants non-salariés)
- accompagnement et gratuité des frais de visa pour le lauréat et sa famille le cas échéant (époux/épouse et enfants âgés de moins de 21 ans)
- une assurance santé de base fournie par le Département d'Etat américain
- une séance d'orientation organisée par la Commission au début de l'été
- des programmes d'accompagnement aux États-Unis (séminaires, sorties, opportunités de bénévolat, etc.)

Informations

<https://www.univ-paris8.fr/-Relations-internationales>

- Erasmus +

Durée : de 5 à 30 jours ou de 2 à 12 mois.

Modalités : Programme d'échange européen destiné aux étudiants de la 2ème année de licence au doctorat. Permet d'étudier dans une université partenaire de Paris 8 ou de faire un stage dans un organisme en Europe.

« Les échanges d'étudiants sont organisés dans le cadre d'accords de partenariats entre les universités. La validation des études effectuées en vue de l'obtention du diplôme de Paris 8 est accordée sous conditions pédagogiques. »

Pas de critère d'âge ni de critères sociaux. En revanche, l'attribution de l'allocation est conditionnée par le montant de l'enveloppe disponible dans l'établissement.

Candidature : Pour un séjour d'études, candidature à adresser avant fin février ; pour un stage, la demande en ligne doit être effectuée au plus tard un mois avant le début du stage sur le site du service des relations et de la coopération internationales.

Montant du financement : Variable selon le pays d'accueil et en fonction de la nature du projet (stage ou séjour d'études).

Mobilité de longue durée :

- Séjour d'études : de 250 € à 350 €/mois pour un séjour de 2 à 12 mois.

- Stage : de 400 € à 500 €/mois pour un séjour de 2 à 12 mois.

Un complément financier (soutien inclusion) de 250 €/mois est attribué afin d'encourager la participation des publics répondant à 5 critères spécifiques.

Informations

www.univ-paris8.fr/-Le-programme-Erasmus-Europe-765-

- **Bourses d'excellence Eiffel Doctorat**

Durée : 18 mois de bourse en France.

Modalités : Mis en place par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour attirer les meilleurs étudiants étrangers dans les établissements français d'enseignement supérieur.

Programme réservé aux candidats de nationalité étrangère âgés de 30 ans maximum, dans le cadre d'une cotutelle ou d'une co-direction de thèse. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

Les disciplines éligibles (pour les doctorants) sont les suivantes : économie, gestion, histoire, droit, sciences politiques, langue et civilisation française, biologie, santé, transition écologique, mathématiques, informatique et sciences de l'ingénierie.

Appel à candidatures diffusé sur le site de Campus France en octobre.

Dossier à déposer avant la fin novembre auprès du service des relations et de la coopération internationales de l'Université.

Montant du financement : 1700 € par mois + prise en charge de plusieurs prestations (transports, activités culturelles, etc.)

Les étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires sur ceux résidant déjà en France.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : Le nombre de bourses octroyées chaque année est limité.

Informations

www.campusfrance.org/fr/EIFFEL

- **Bourses des Ecoles françaises à l'étranger (E.F.E.)**

Modalités : 5 écoles françaises à l'étranger (l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française de Rome, l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, l'École française d'Extrême-Orient et La Casa de Velázquez de Madrid) proposent des bourses destinées aux doctorants dont le travail de recherche nécessite un séjour dans les pays concernés.

Bourse destinée à couvrir les frais de transport et de séjour.

Candidature : Date de candidature variable selon l'école.

Informations

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56594/ecoles-francaises-a-l-etranger.html>

2. Portails de bourses et de contrats doctoraux

- CampusBourses

Programmes de bourses allant de la licence au post-doctorat.

Informations

<http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>.

- European Funding Guide

Bourses de l'Union européenne.

Informations

www.european-funding-guide.eu/fr

- Euraxess Jobs

Portail mis en place par la Commission européenne avec des offres d'emploi et de financement pour les doctorants et les enseignants-chercheurs.

Informations

<https://euraxess.ec.europa.eu/jobs>

3. Programmes d'échanges

Il existe des programmes d'échanges par aire géographique. En voici certains.

- Programme d'échange - assistant de langue de France Education International (anciennement CIEP)

Durée : 4,5 à 12 mois.

Modalités : Affecté dans un établissement secondaire et parfois universitaire, l'assistant de langue seconde le professeur de français.

Il assure notamment des activités de pratique de la langue orale, d'initiation à la civilisation et à la culture française, d'aide personnalisée à l'élève.

Avoir effectué sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger. Avoir entre 20 et 35 ans (30 ans pour certains pays).

Candidature : du 9 janvier au 9 mars (fin mars pour les pays germanophones) 2023 pour l'année 2023-2024.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : Environ 1400 postes d'assistants de français sont à pourvoir en 2023-2024 dans plus de 25 pays participants.

Informations

<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger>

- **Programme Vinci – Université Franco Italienne**

Ce programme vise à favoriser les échanges entre les universités françaises et italiennes. Il concerne des projets de thèse en cotutelle franco-italienne.

Candidature : Avant début février.

Plusieurs volets du programme sont à destination des doctorants :

- **Aide à la mobilité pour les thèses en cotutelle**

Modalités : Accessible aux doctorants inscrits en France et en Italie, jusqu'en 2ème année de doctorat et ayant une convention de cotutelle signée depuis moins d'un an. Le financement couvre les frais de mobilité entre la France et l'Italie (les déplacements, les frais d'hébergement et de restauration).

Séjourner au moins 6 mois dans l'université partenaire de la cotutelle.

Montant du financement : 4000 € minimum.

- **Contrat doctoral pour une thèse en cotutelle**

Durée : CDD, 3 ans.

Modalités : Candidature à remettre au directeur de thèse qui la soumet au directeur de l'école doctorale principale pour l'attribution d'un contrat doctoral en cotutelle.

Séjourner au moins 12 mois (même en discontinu) dans l'université italienne partenaire de la cotutelle. Contrat financé par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Rémunération : 20 220 € bruts annuels.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 3 contrats par an à l'échelle nationale.

Informations

www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/programme-vinci/programme-vinci-114350.kjsp

- « Visiting Research Scholar » à Cornell

Modalités : Accord avec l'université de Cornell qui permet à l'université Paris 8 de proposer la candidature d'un étudiant inscrit en Master ou Doctorat pour occuper un poste de «teaching assistant » (lecteur).

L'accord prévoit une charge de 3 cours par année académique : un cours pendant un semestre et deux pendant l'autre, selon les besoins du département d'Etudes Romanes de Cornell.

Candidature : Dossier à déposer en ligne avant le 8 décembre 2022 pour l'année 2023-2024 sur le site internet du service des relations et de la coopération internationales de l'Université.

Rémunération : Le lecteur perçoit la rémunération standard d'un « teaching assistant » correspondant au tarif en vigueur durant l'année où il est en résidence. Le logement reste à sa charge.

Informations

<https://www.univ-paris8.fr/-Relations-internationales>

- Programme Institut des Amériques (IdA)

- Aide à la recherche doctorale (ARD)

Modalités : Aide financière destinée aux doctorants préparant une thèse portant sur les Amériques ou une partie des Amériques. Ce soutien prend la forme d'une aide aux recherches en cours, exclusivement pour un travail de terrain dans les Amériques ou, à titre exceptionnel, dans un pays d'Europe si le travail sur archives l'exige.

Candidature : Appels à projets diffusés en février-mars. Dépôt des candidatures avant début juillet pour un terrain au cours de l'année civile suivante.

Montant du financement : 1200 € maximum.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : entre 25 et 30 aides à la recherche doctorale à l'échelle nationale chaque année.

- Contrat doctoral

Durée : 3 ans.

Modalités : Attribution de 4 contrats doctoraux financés par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au titre du partenariat avec l'Institut des Amériques. Contrats doctoraux destinés à « développer et dynamiser, au sein des 12 pôles internationaux de l'IdA, la coopération scientifique entre les universités françaises et américaines ainsi qu'à valoriser la recherche américaniste française dans les Amériques ».

Le doctorant doit résider chaque année environ 8 mois sur le site du pôle international de l'IdA dont il est le coordinateur.

Candidature : Dès le M2, début mars.

L'IdA sélectionne des sujets de thèse transdisciplinaires et transaméricains.

Rémunération : A partir de 2044,12 € bruts.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 4 contrats par an à l'échelle nationale.

Informations

<https://www.institutdesameriques.fr/agenda/contrats-doctoraux-fleches-ida-2023-2026>

<https://ard2024.sciencescall.org/>

4. Intégration dans un programme de recherche

Le doctorant peut être intégré à un programme de recherche européen dans le cas où l'Université est lauréate d'un appel à projets qui l'intéresse directement, notamment dans le cadre de « Réseaux doctoraux » (« Doctoral Networks, DN).

Les DN, qui s'inscrivent au sein du programme de recherche européen Horizon Europe parmi les actions Marie Curie, rassemblent des universités, des centres de recherche et des entreprises de différents pays dans le monde, en vue de former une nouvelle génération de chercheurs en renforçant la dimension internationale, la culture de l'innovation, ainsi que les approches interdisciplinaires. Les doctorants peuvent poser leur candidature aux postes créés par ces réseaux, qui sont publiés sur **Euraxess**.

Dans tous les cas, ils sont invités à se rapprocher du service de valorisation de la recherche et/ou du service des relations et de la coopération internationales.

- **Appels européens « Doctoral Networks » (DN)**

Durée : 4 ans maximum.

Les DN regroupent **trois types d'appels à projets** : les DR pour des réseaux de doctorants, les ID en lien avec le monde industriel et les JD, doctorats conjoints à plusieurs établissements européens.

Ces actions se déclinent en **3 types d'appels** :

- **Réseaux doctoraux (Doctoral Networks, DN)**

Modalités : Il s'agit de réseaux de formation innovants de jeunes chercheurs.

Un réseau doit être composé d'au moins 3 partenaires établis au minimum dans 3 états membres différents de l'UE ou des pays associés.

S'il est associé au programme, le doctorant peut développer son réseau tout en bénéficiant d'un contrat de travail, variable selon les appels à projets.

Programme accessible de la 1ère à la 4ème inscription en doctorat.

Financement : Variable selon l'appel à propositions et les pays concernés.

- Doctorat industriel (Industrial Doctorate, ID)

Modalités : Ce contrat est en quelque sorte l'équivalent européen de la CIFRE, puisqu'il permet de combiner un doctorat avec une expérience importante en entreprise (ou une association, une organisation). Il implique 3 participants : publics et privés, dans 3 états membres ou pays associés différents.

Il permet à une université et à une entreprise de pays différents de travailler autour d'un projet commun porté par un doctorant.

Le doctorant reçoit une formation dans son université d'accueil et en entreprise. Il doit passer au moins 50% de son temps en entreprise. Les projets sont déposés par les 3 partenaires (académique et industriel). Ils peuvent permettre le recrutement d'1 à 5 doctorants par projet.

Rémunération : Variable selon l'appel à propositions et les pays concernés.

- Doctorats conjoints (Joint Doctorates, JD)

Modalités : Ce type de doctorat a pour objectif de promouvoir la collaboration interdisciplinaire internationale, grâce à la création de programmes de doctorats conjoints, conduisant à la délivrance de diplômes de doctorats conjoints, doubles ou multiples. Les deux tiers de la formation doctorale doivent être communs aux établissements partenaires.

Financement : Variable selon l'appel à propositions et les pays concernés.

Informations

- www.univ-paris8.fr/-Appels-et-projets-de-recherche

- https://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/node_en

- Programme de Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST)

Durée : 4 ans.

Modalités : Ce programme réunit des scientifiques autour d'un sujet de recherche. Il permet le financement de rencontres de chercheurs européens (conférences, etc.)

Candidature : Appel à projets 2 fois par an en mars et en septembre.

Informations

www.univ-paris8.fr/Service-Valorisation-de-la-recherche

- Contrats doctoraux avec mobilité internationale de l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) du CNRS

Durée : 3 ans.

Modalités : Le doctorant peut être intégré dans un programme de recherche construit sur le principe d'un montage entre une unité de recherche en France dont le CNRS est tutelle ou cotutelle et une unité de recherche à l'étranger.

Projets déposés par des directeurs de recherche dans une discipline des sciences humaines et sociales.

Candidature : Pour l'appel à projets 2023, la date limite du dépôt des candidatures est fixée au 7 avril 2023 pour un contrat doctoral débutant au 1er octobre 2023.

Informations

<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/appel-proposition-contrats-doctoraux-avec-mobilite-internationale-2023>

Liens ressources

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.html

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/etudier-en-france/financer-son-projet-d-etudes-en-france/>

Agence nationale de la recherche

www.agence-nationale-recherche.fr/

ANRT pour la bourse CIFRE

www.anrt.asso.fr/

Campus France

<https://www.campusfrance.org/fr>

Service de la coordination des écoles doctorales sur le site de l'Université Paris 8

<https://www.univ-paris8.fr/Coordination-des-ecoles-doctorales>

Université Lyon 2

<https://www.univ-lyon2.fr/recherche/faire-un-doctorat/financer-sa-these>

ABG - Association Bernard Gregory

<https://www.abg.asso.fr/>

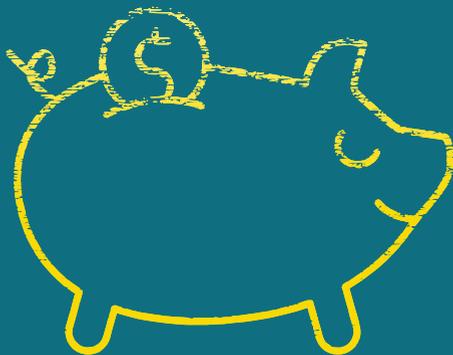
l'Association nationale des docteurs (ANDES)

www.andes.asso.fr/

Brochure éditée par le SCUIO-IP
de l'université Paris 8 - mars 2023

Contributions des services de Paris 8 :
service de la coordination des écoles doctorales,
service des relations et de la coopération internationales,
service de la valorisation de la recherche,
direction des personnels, des emplois, de la formation et de
l'action sociale (DIPEFAS), service communication.

Autres contributions :
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de
l'innovation, Agence de la transition écologique (ADEME),
Mission relations internationales de l'Institut des Amériques.



Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

SCUIO-IP

2 rue de la Liberté

93526 Saint-Denis cedex

tél : 01 49 40 67 17

UNIVERSITÉ
PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS